

# **INAUGURATION DU BOULEVARD D'HAUSSEZ MONT DE MARSAN**

**Samedi 18 mai 2013 à 11h**



# SOMMAIRE

**I - Les enjeux du boulevard**

**II - Les caractéristiques du chantier**

**III – Le coût et le financement du chantier**



La ville de Mont de Marsan et Le Marsan Agglomération ont entrepris, dans le cadre d'un programme pluriannuel, l'aménagement et la transformation des boulevards qui ceinturent le centre ville dans une perspective d'embellissement et de requalification urbaine et pour assurer une utilisation plus équilibrée de l'espace public par l'ensemble des usagers : entre piétons, cyclistes et automobilistes.

## I - Les enjeux du boulevard d'haussez

Dans la continuité de l'aménagement du boulevard Ferdinand de Candau, de la rue de la tannerie et de la rue du Péglé, le boulevard d'Haussez a fait l'objet d'importants travaux de restructuration.

Ce sont 400 mètres de chaussées, trottoirs et espaces publics qui ont été métamorphosés avec la création de deux pistes cyclables, deux arrêts de bus et des places de stationnement.

Ce vaste chantier, qui a permis la rénovation des réseaux souterrains, l'enfouissement des câbles électriques, téléphoniques et du Très Haut Débit, avait pour objectifs de favoriser les modes de déplacements actifs que sont la marche, le vélo.

Il s'agissait également d'embellir l'environnement urbain par la création d'espaces végétalisés, la pose d'un nouveau mobilier urbain (bancs, corbeilles, éclairage, abris bus) et de mettre en œuvre des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales.

Les principes d'aménagement du boulevard :

- organisation du stationnement et du paysagement de la rue
- création d'arrêt de bus aux normes d'accessibilité
- sécurisation de cet axe par la création de cheminements piétons confortables facilitant les déplacements des personnes âgées et des poussettes
- Création de pistes cyclables.



### → Renforcer le schéma des circulations intercommunales

Le boulevard d'Haussez constitue un maillon important dans le schéma des circulations intercommunales et s'inscrit dans un schéma d'ensemble « piéton/cycle » comprenant :

- la requalification de l'avenue Rozanoff qui bénéficiera d'aménagements similaires, l'aménagement de la rue Henri Duparc et la place Porte Campet
- la réalisation de pistes cyclables qui relie le centre ville à l'entrée Ouest par les Berges et la future passerelle et le quartier Nord vers la Base aérienne, le Peyrouat et le boulevard Nord.

### → Développer l'usage du vélo

La requalification du boulevard d'Haussez est un maillon important de la politique de promotion et de développement de la pratique du vélo en ville sur un axe particulièrement fréquenté un axe majeur de l'organisation des liaisons inter-quartiers.

#### Les pistes cyclables du bd d'haussez

Dans le cadre des travaux d'aménagement engagés par Le Marsan Agglomération sur le boulevard d'Haussez, deux pistes cyclables unidirectionnelles, hors chaussée, ont été réalisées sur tout le linéaire de voirie.

Elles prennent place sur une des principales artères de l'agglomération et offrent un espace public de qualité et sécurisé dédié aux cyclistes.

### → Préserver le patrimoine naturel urbain

Cette décision forte de favoriser les modes doux et de créer un aménagement urbain convivial s'est accompagnée d'une volonté de préserver un patrimoine arboricole important sur cette voie.

En effet, après expertise, les tilleuls qui bordaient le boulevard ont été abattus en raison de problèmes phytosanitaires, puis remplacés par 26 platanes et des massifs de graminées.

## II - Les caractéristiques du chantier

Le chantier qui s'est déroulé du 16 avril 2012 au 31 juillet 2012 concernait le boulevard d'Haussez dans sa totalité.



Ces travaux ont consisté en :

- ♣ la création de trottoirs accessibles en béton désactivé (matériaux extraits des carrières de Pontonx)
- ♣ la création de pistes cyclables unidirectionnelles,
- ♣ la création de 62 places de stationnement, dont 2 à destination des personnes à mobilité réduite, ainsi que 2 espaces de livraison
- ♣ la requalification des espaces verts, avec notamment des plantations d'arbre
- ♣ la création de deux nouveaux arrêts Bus.

Les réseaux ont été dissimulés par le SYDEC avec une participation financière de la Ville de Mont de Marsan. Le génie civil du Très Haut Débit a été pris en charge par Orange.



Une solution intéressante de rétention infiltration des eaux pluviales, par structure alvéolaire, a été choisie par l'agglomération pour réduire les rejets d'eaux pluviales dans le collecteur unitaire de la régie des eaux.

#### **Les travaux en quelques chiffres :**

Le chantier nécessite la mise en œuvre de :

- 2 500 m<sup>2</sup> de bétons désactivés,
- 3 250 m<sup>2</sup> d'enrobé sur voirie,
- 1 500 m<sup>2</sup> d'enrobé sur pistes cyclables
- 2 900 m de bordures.

### **III – Le coût et le financement du chantier**

- **Aménagement de voirie** : 380 000 € HT
- **Eclairage et suppression des réseaux aériens** : 200 000 €
- **Rénovation du réseau d'assainissement et d'adduction d'eau** : 120 000 €
- **Plantations** : 6 000 € HT de fourniture

### **Financement : Le Marsan Agglomération**

Avec participation du Conseil Général des Landes

#### **Contacts :**

**Anne Marie Commenay – Le Marsan Agglomération**

**Tél. : 05.58.46.61.55 – 06.81.83.73.98**

**[anne-marie.commenay@lemarsan.fr](mailto:anne-marie.commenay@lemarsan.fr)**